

Caen, le 15 février 2018

Accès aux soins : l'Agence régionale de santé réunit l'ensemble de ses partenaires pour parler démographie médicale

Dans la continuité du plan national visant à « renforcer l'accès territorial aux soins », et afin d'identifier les problématiques auxquelles est confrontée la Normandie quant à la démographie médicale, une réunion a eu lieu le 14 février à l'Agence régionale de santé associant les 5 départements, la Région, l'Union Régionale des Médecins Libéraux, les conseils départementaux de l'Ordre des médecins, l'Assurance maladie, les doyens des facultés de médecine de Caen et de Rouen, ainsi que les directeurs généraux et présidents des commissions médicales d'établissements des CHU de Caen et de Rouen.

La déclinaison régionale du plan d'accès aux soins

Cette réunion avait pour objet de présenter et partager les actions d'ores et déjà engagées ou en cours de déploiement dans les différents territoires. Elle avait également pour objectif d'identifier et de discuter des priorités d'actions qui constitueront la feuille de route régionale de déclinaison du plan d'accès aux soins.

Les 6 chantiers du plan national visant à « renforcer l'accès territorial aux soins » sont les suivants :

1. Développement des stages en ambulatoire dans les zones médicalement sous-denses ;
2. Développer l'exercice coordonné ;
3. Accompagner la révolution numérique en santé ;
4. Projeter du temps médical et soignant et encourager l'exercice mixte ;
5. Développer les coopérations entre professionnels de santé ;
6. Simplifier la vie des professionnels de santé pour gagner du temps médical.

Une réunion pour coordonner les travaux partenariaux afin de construire des solutions adaptées aux territoires et à leurs spécificités

Selon Christine Gardel, Directrice générale de l'ARS : « pour garantir l'accès aux soins à tous, la mobilisation de tous les acteurs concernés doit être coordonnée. La clé du succès de ce plan résidera dans le « sur-mesure » des projets d'organisation des soins adaptés aux territoires, et co-construits dans une logique de partenariat ».

Focus en région : ce que nous faisons, ce que nous allons faire en 2018

Certaines mesures du plan d'accès aux soins sont d'ores et déjà en ordre de marche en Normandie, comme par exemple :

- Le développement de la télémédecine dans les EHPAD ;
- Le zonage médecin ;
- La signature d'une nouvelle charte partenariale des Pôles de santé libéraux et ambulatoires (PSLA).

D'autres actions seront mises en place en 2018, comme :

- La création d'un guichet unique d'information et d'orientation pour les professionnels de santé, leur permettant de bénéficier d'un interlocuteur unique pour les orienter et les accompagner dans leurs démarches administratives, depuis leur installation jusqu'à leur retraite ;
- Identifier davantage de terrains de stage ambulatoires pour les futurs médecins, en médecine générale et en spécialité d'organe ;
- Diversifier les modes d'exercice entre plusieurs lieux de consultation par exemple avec plusieurs cabinets en libéral ou entre la ville et l'hôpital ;
- Généraliser les contrats de médecins adjoints ;
- Poursuite du déploiement des Plateformes territoriales d'appui (PTA) ;
- La redynamisation du Portail numérique d'accompagnement des professionnels de santé (PAPS).

Retrouvez le plan gouvernemental d'accès aux soins sur le site de l'agence.

Contact presse ARS de Normandie

Sandrine Gautier T. 02 32 18 31 61 Port. 06 47 07 32 17 - ars-normandie-communication@ars.sante.fr